Communistes pour une autre orientation du Parti Communiste Français !

-- Déclarations, Tracts... --

Déclarations, Tracts...

Un appel pour le retour du Clemenceau en direction de l’ambassadeur de France à New Delhi !

Un appel pour un Retour et une Fin de non recevoir de l’état indien face au désamiantage du Clemenceau !

BARLO Christian
lundi 23 janvier 2006

Un Appel de la Fédération Internationale des droits de l Homme et BAN ASBESTOS à l ambassadeur de France en Inde pour un retour du Clemenceau et un Fin de non recevoir pour le désamiantage en Inde ...

New Delhi, 21 Janvier 2005

Pour que soit entendue la voix des damnés de la terre

Lettre ouverte à Monsieur Dominique Girard, Ambassadeur de France à New Delhi

Monsieur l Ambassadeur,

Hier s est tenue à New Delhi la réunion du Comité de la Cour Suprême indienne en charge du problème des déchets dangereux (Supreme Court Monitoring Committee, SCMC). Au cours de cette réunion concernant le Clemenceau, ont été entendus vous-même, monsieur l Ambassadeur, les industriels qui font commerce du Clemenceau, une éminente toxicologue indienne spécialiste des effets toxiques de l amiante et les porte-parole de trois organisations des droits humains (Ban Asbestos, FIDH, Greenpeace). Les premiers concernés, les travailleurs des plages d Alang, eux, n étaient pas conviés à venir témoigner de leurs conditions de travail et de vie. Devant les journalistes venus vous interviewer, Monsieur l Ambassadeur, vous avez refusé d écouter, ne serait-ce que quelques minutes, le message dont j étais porte-parole : celui des anciens travailleurs et marins du Clemenceau, désormais victimes de l amiante,et celui des victimes indiennes d une industrie cyniquement organisée pour tirer profit de l immense misère des travailleurs pauvres de l Inde. Le 3 janvier 2006 à la télévision indienne (CNN-IBN), vous déclariez que le démantèlement du Clemenceau en Inde correspond a un échange équitable : une main d oeuvre bon marché contre un soi-disant transfert de technologie . Puis dans une tribune du quotidien Hindustan Times du 19 janvier 2006, vous dénonciez la soi-disant « injustice économique » subie,du fait de ce débat , par les industries du démantèlement et de l acier ! Cette lettre s adresse à vous, Monsieur l Ambassadeur, car si vous défendez les intérêts économiques des multinationales de l acier, comment pouvez-vous à ce point oublier que vous représentez aussi en Inde, un pays longtemps considéré comme la patrie des droits de l homme ... La décision française de transférer le Clemenceau en Inde viole délibérément les lois françaises, indiennes et internationales. Non, Monsieur l Ambassadeur, la convention de Bâle ne reconnaît pas l exception militaire , et le Clemenceau, comme tous les navires promis au démantèlement relève de cette convention que la France a signée .Les bateaux militaires et civils des pays du « Nord » n ont aucune légitimité à venir semer la mort parmi les travailleurs indiens. C est tout le sens de la convention de Bâle. Vous ne pouvez, Monsieur l Ambassadeur, déclarer, dans ce même article du Hindoustan Times que le porte-avion Clemenceau n apporte pas en Inde de produits dangereux . Bien sûr, ses cales sont vides mais vous savez aussi bien que moi qu il n y a pas que de l acier dans le Clemenceau. Selon des témoignages que vous ne pouvez contredire, ceux des anciens du Clemenceau, l amiante est partout, dans les sols, les joints, les chaufferies, les conduits de cheminée& sans parler des PCB contenus dans les câbles et autres matériels électriques, ou du plomb dans les peintures& Vous le savez mais vous n avez aucunement fait référence à l obligation de repérage et d évaluation des risques et de diagnostic technique amiante avant tout travaux, ce qui vous aurait obligé à faire figurer ces données parmi les pièces annexes de votre déposition auprès du SCMC&. D autant que cet inventaire détaillé des risques est obligatoire dans le cadre de la convention de Bâle. Après avoir

affirmé qu il n y a pas de déchets toxiques dans le Clemenceau, vous parlez néanmoins du transfert de technologie en matière de désamiantage , ce qui est impossible à partir d un bateau de cette taille échoué sur une plage. A l inverse la convention de Bâle stipule que si un pays dispose de la technologie appropriée en matière de gestion des déchets, il lui est interdit de les exporter vers un pays dépourvu de cette technologie. L échange dont vous parlez est non seulement inégal mais illégal au regard du droit tant français qu international. Certes, vous vous abritez derrière les décisions qui ont été opposées par les tribunaux français aux plaintes déposées par les associations. Mais, lors de votre audition devant le SCMC, vous avez oublié , Monsieur l Ambassadeur, de mentionner deux éléments essentiels. Tout d abord, les tribunaux civils ne se sont jamais prononcés sur le fond du dossier.Ils se sont déclarés incompétents. Quant au juge administratif il a purement et simplement rejeté, sans motiver sa décision, la demande de suspension de l autorisation du Clemenceau à être remorqué vers l Inde, décision de justice que nous attaquons actuellement devant le Conseil d Etat . En Inde, le SCMC rendra sa décision le 6 février 2006 et la cour suprême indienne le 13 février 2006.

Représentant la France en Inde, pouvez-vous ignorer les 100 000 morts de l amiante à venir en France et soutenir un marché qui délibérément met en danger la vie et la santé d autrui ... La France doit assumer complètement les conséquences de ses choix industriels et ramener ce bateau vers un chantier naval français .

Au nom des organisations que je suis venue représenter en Inde, je tiens à vous exprimer notre extrême préoccupation devant l acharnement du gouvernement français à laisser le Clemenceau continuer sa route vers l Inde au mépris des travailleurs indiens et de l indignation que cela suscite dans l opinion publique française et indienne ..

Puissiez-vous entendre cet appel, monsieur l Ambassadeur, et le transmettre au gouvernement

Annie Thebaud-Mony Porte Parole en Inde du Réseau International Ban Asbestos et de la Fédération internationale des droits de l homme